

Les mesures

Développer l'enseignement français à l'étranger : un nouvel élan

Jeudi 3 octobre 2019



« Le réseau des établissements français dans le monde sera consolidé, dynamisé pour garantir sa pérennité et répondre à la demande croissante » Emmanuel Macron, 20 mars 2018

Les 522 établissements d'enseignement français à l'étranger ont pour mission de scolariser les élèves français résidant à l'étranger mais aussi d'accueillir de nombreux élèves étrangers dont les familles ont fait le choix d'une éducation française pour leurs enfants. Ce réseau sans équivalent participe à la présence de la France à l'international. L'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger (AEFE) est l'opérateur public sous tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en charge de l'enseignement français à l'étranger. Les structures associatives comme la Mission laïque française (MLF) ou l'Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture (AFLEC) et également des groupes privés sont aussi des acteurs de l'enseignement français à l'étranger.

Un nouvel élan pour le réseau des écoles d'enseignement français à l'étranger

Le 20 mars 2018, le président de la République a fixé l'objectif d'un doublement du nombre d'élèves des écoles d'enseignement français à l'étranger à l'horizon 2030. Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), Jean-Yves Le Drian, le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse (MENJ) Jean-Michel Blanquer et le secrétaire d'Etat, Jean-Baptiste Lemoyne, ont travaillé à l'élaboration d'un plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, plan qui a fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs.

Lors de la Conférence des ambassadeurs et des ambassadrices en août dernier, ce plan de développement de l'enseignement français à l'étranger a été annoncé par le président de la République et le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères en a exposé les lignes principales.

Quels sont les objectifs du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger ?

- **Accueillir plus d'élèves ;**
- **Développer le réseau actuel et accompagner la création de nouvelles écoles ;**
- **Mieux associer les familles à la vie des établissements ;**
- **Mieux accompagner le réseau grâce à une mobilisation accrue des ambassades**

1. Accueillir plus d'élèves

Dans un contexte de concurrence accrue et de demande d'éducation internationale croissante, la France dispose d'atouts exceptionnels : un nouveau baccalauréat, une éducation plurilingue et ouverte sur le numérique.

- **Le nouveau baccalauréat, un passeport pour l'excellence universitaire internationale**

Les établissements d'enseignement français à l'étranger jouissent d'une excellente réputation : 97,2% des élèves de terminale ont obtenu le baccalauréat en 2019 et très nombreux sont ceux qui choisissent la France pour leurs études supérieures.

Le nouveau baccalauréat est plus lisible et davantage articulé avec les systèmes éducatifs et universitaires locaux. Il allie désormais les qualités du modèle français traditionnel d'excellence et celles d'autres systèmes, notamment anglo-saxons où une part importante d'initiative est laissée aux élèves dans la construction de leur parcours. Les nouveaux bacheliers du réseau d'enseignement français à l'étranger seront encore mieux préparés à leurs futures études supérieures en France ou l'étranger. Le Centre national d'enseignement à distance (CNED) permet une offre adaptée à la réforme du baccalauréat pour permettre à certains élèves de suivre des enseignements de spécialité non enseignés dans l'établissement.

▪ Une éducation plurilingue renforcée

Les enseignements de langue sont un point fort des établissements d'enseignement français à l'étranger, qui ont fait depuis longtemps le choix d'une éducation plurilingue. Des parcours adaptés et renforcés de langues étrangères existent déjà, de la maternelle au lycée. Ils seront étendus au plus grand nombre d'établissement possibles. Il y aura également davantage de sections internationales, européennes et orientales dans les collèges et les lycées. Les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- Renforcer l'enseignement des langues dans les établissements en ouvrant davantage de sections internationales, européennes et orientales.
- Développer le programme PARLE. Il s'agit de parcours adaptés et renforcés en langues étrangères qui permettent une plus grande exposition aux langues par l'enseignement de matières en langue étrangère.

▪ Les établissements laboratoires d'innovation numérique

Les écoles du réseau de l'enseignement français à l'étranger doivent devenir, plus encore qu'aujourd'hui, des laboratoires d'innovation dans le domaine du numérique éducatif. Une nouvelle plateforme de ressources pédagogiques francophones, France Education (<https://franceducation.fr>) vient d'être lancée et sera proposée à l'ensemble des établissements du réseau. Cette nouvelle plateforme agrège des ressources pédagogiques de qualité, en langue française, provenant des opérateurs publics (France éducation internationale, Canope, CNED, Institut français) et des industriels du secteur EdTech. C'est un outil qui permet aux établissements du réseau d'avoir accès, malgré l'éloignement géographique, à des ressources documentaires pour la classe.

2. Développer le réseau actuel et accompagner la création de nouvelles écoles

▪ Une homologation simplifiée mais exigeante

Pour être accrédités, les établissements scolaires hors de France font l'objet d'une procédure d'homologation attestant leur conformité aux principes, aux programmes et à l'organisation pédagogique du système éducatif français. Dans le cadre du plan de développement, cette homologation sera simplifiée. L'ouverture de nouveaux niveaux d'enseignement mais aussi la création de nouveaux établissements sera ainsi facilitée, tout en maintenant l'exigence de qualité et d'excellence pédagogique. Les points de simplification sont les suivants :

- Des délais raccourcis. La demande peut désormais être déposée dès la première année de fonctionnement de l'établissement contre deux ans auparavant.
- Les demandes d'homologation sont effectuées par « bloc d'enseignement » (maternelle, élémentaire, collège, lycée) et non plus successivement année par année.
- Le nombre de critères a été réduit de 10 à 6. Certaines obligations ont été supprimées : la présence d'élèves français qui limitait le développement d'écoles dans des pays où la communauté française était peu implantée ; l'enseignement obligatoire en présentiel pour faire une place plus importante au CNED (notamment pour les enseignements de spécialité dans le cadre du baccalauréat 2021) ; l'exigence d'un nombre minimum d'élèves scolarisés qui ne permettait pas à une jeune structure en devenir de candidater.
- Les dossiers de demande d'homologation ont été allégés.

▪ **Offrir une formation de qualité à tous les personnels**

Des enseignants, titulaires de l'Education nationale exercent dans les établissements français à l'étranger comme en France, mais aussi des enseignants locaux qualifiés. Néanmoins le développement de ce réseau exige la formation de nouveaux enseignants pour soutenir la demande.

La priorité accordée à la formation se déclinera au travers de :

- La possibilité pour les étudiants en master MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) la possibilité de passer un certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE) à compter de janvier 2020, dans le cadre d'une expérimentation qui concernera une trentaine de stagiaires en année de M2 et d'enseignants en poste, sur la base d'un partenariat entre l'Inspe (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation) et l'académie de Créteil. Ce dispositif sera étendu à d'autres Inspe au cours de l'année 2020. Le certificat valorisera les compétences en langues, les compétences à enseigner en contexte plurilingue, la connaissance de l'environnement international et des enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger, la connaissance d'une aire géographique ou d'un pays. Cette mesure permettra de constituer un vivier d'enseignants spécialisés appelés à exercer dans les établissements du réseau.
- L'ouverture de 16 pôles régionaux de formation à l'étranger, implantés dans des établissements du réseau, chargés de mettre en œuvre des actions de formation en particulier à destination des personnels recrutés locaux.
- La création des masters MEEF conjoints avec des universités locales partenaires pour les 1er et le second degré suivant des modalités adaptées en présentiel ou à distance.
- Le recours massif aux services du MENJ et de ses opérateurs : les parcours de formation m@gistère proposés par CANOPE, les certifications en langue et l'expertise en formation de France Education International (FEI) seront développés.

3. Mieux associer les familles à la vie des établissements et du réseau

Le réseau d'enseignement français à l'étranger ne pourrait exister sans l'engagement des familles ; les parents d'élèves doivent être davantage associés à tous les niveaux. Dans les établissements à l'étranger, les parents sont représentés dans une instance appelée « conseil d'établissement ». Ils seront davantage associés à la préparation du budget et ainsi seront mieux informés. A Paris, les parents sont aussi représentés au conseil d'administration de l'AEFE, où leur représentation sera accrue.

▪ **A Paris, il s'agira de :**

- Proposer une nouvelle composition du conseil d'administration de l'AEFE assurant une meilleure représentation des parents d'élèves et l'entrée de représentants des anciens élèves.
- Associer les membres du conseil d'administration de l'AEFE à l'élaboration des décisions notamment budgétaires.
- Améliorer l'information des parents par la mise à disposition de données sur le coût du réseau et les sources de financement.

▪ **Dans les établissements à l'étranger, 3 mesures seront développées**

- La mise en place dans les établissements en gestion directe d'une commission émanant du conseil d'établissement qui associe les représentants des parents d'élèves à la préparation du budget.
- L'amélioration de l'information des parents en mettant à leur disposition de nouveaux outils pour mieux appréhender la situation des établissements.

- La clarification du rôle respectif des comités de gestion et des personnels de direction recrutés par l'AEFE dans chacun des établissements conventionnés afin de garantir une gouvernance efficace et consensuelle.

4. Mieux accompagner le réseau grâce à une mobilisation accrue des ambassades

La mise en œuvre du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger appelle une mobilisation de tous les acteurs concernés et une redéfinition des missions de l'AEFE.

▪ Renforcer le rôle de l'AEFE dans l'accompagnement du développement du réseau

Le développement du réseau passe par l'ouverture de nouveaux établissements. Il est important d'accompagner les porteurs de projets. Un nouveau service de l'AEFE vient d'être créé pour ce faire: **le service d'appui au développement du réseau (SADR)**. Il est destiné à accompagner des investisseurs publics ou privés qui veulent développer une offre d'enseignement conforme aux programmes scolaires français. Le SADR sera en mesure **d'apporter des prestations d'expertise** dans les domaines de l'immobilier, de la sécurité, de la pédagogie, de la gouvernance, des ressources humaines, de la communication et de l'homologation.

▪ Les ambassades, pilotes locaux du développement

Pour atteindre ces objectifs, le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger doit s'ancrer dans le contexte local et régional. À cet effet, nos ambassades mettront en œuvre, sous l'autorité de l'Ambassadeur, des **plans locaux de développement** définissant les axes d'une stratégie adaptée au contexte local. Les postes diplomatiques mèneront à cette fin une analyse de l'offre et de la demande éducative et veilleront à ce que le développement des établissements soit régulé et harmonieux tout en préservant la qualité des enseignements.

▪ Créer un conseil d'orientation de l'enseignement français à l'étranger

Pour une plus grande efficacité dans la mise en œuvre du plan de développement, il a été décidé de mettre en place un conseil d'orientation de l'enseignement français à l'étranger qui réunira annuellement le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et son homologue, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ainsi que les acteurs de l'enseignement français à l'étranger.

5. Des moyens au service du développement de l'enseignement français à l'étranger

Le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger s'accompagne d'un effort conséquent de la part de l'État pour en assurer la réussite.

▪ Des moyens humains renforcés

Le Ministère de l'Éducation nationale s'est engagé à détacher 1000 personnels supplémentaires d'ici 2030, pour atteindre 10.000 personnes au total. Au travers de cette mobilisation, l'enjeu est fondamental : celui de permettre à davantage de personnels de pouvoir bénéficier de l'opportunité de rejoindre, pour une durée maximale de six ans, un établissement d'enseignement français à l'étranger et de pouvoir à son retour faire bénéficier le système éducatif français de cette expérience.

▪ Des moyens budgétaires supplémentaires

L'État renforce les moyens de l'AEFE à hauteur de 25 millions d'euros. Cet effort budgétaire substantiel permettra de soutenir l'AEFE dans sa mission nouvelle d'accompagnement des investisseurs publics et privés dans la création de nouvelles écoles d'enseignement français à l'étranger.

- **Des aides à la scolarité, garantir l'accès le plus large aux établissements**

L'AEFE accorde chaque année sous condition de ressources des bourses à des élèves français âgés d'au moins trois ans résidant avec leur famille à l'étranger et scolarisés dans un établissement homologué. Lors de la campagne 2018-2019, ce sont près de 25000 élèves qui ont bénéficié d'une aide à la scolarité dont 40% pour une prise en charge totale des frais de scolarité.



MINISTÈRE
DE L'EUROPE ET DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE